

Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 27 novembre 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	20

Date de la convocation :
Le 21 novembre 2014

Date d'affichage
28 NOV. 2014

Objet de la délibération :

**Classement du SEZEO
par assimilation à une
commune**

L'an deux mille quatorze, le vingt sept novembre.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis et WARIN Gérard.

Absents avant donné pouvoir : Monsieur GAGE Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire : Madame Corinne TROUVAIN

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'article 1 d) du décret n°88-546 du 06 mai 1988,

Considérant la volonté des élus des communes desservies par SICAE-Oise de conserver un syndicat spécifique et dimensionné pour gérer l'ensemble des problématiques énergétiques,

Considérant le projet de Loi NOTRe qui prévoit notamment la disparition des EPCI inférieurs à 20 000 habitants,

Considérant que le SEZEO compte 176 communes qui représentent 129 277 habitants répartis sur 16 cantons ce qui en fait un des plus importants EPCI de l'Oise,

Considérant l'étendue et l'importance des domaines de compétences du SEZEO en matière d'énergie (électricité, gaz, réseaux de chaleur, éclairage public) ainsi que la diversification des modalités d'intervention : maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité ou de gaz, mise en œuvre de la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public, coordonnateur de groupement de commande, conseil et assistance juridique avec les opérateurs de communications électroniques, mise en place de système d'informations géographiques, utilisation rationnelle de l'énergie dans le cadre de la transition énergétique ... (articles 2, 3 et 6 des Statuts),

Considérant qu'il est nécessaire de dimensionner l'établissement dès le commencement afin de permettre un réel développement et d'assurer un réel service auprès des 176 communes adhérentes dans tous les domaines de compétence du SEZEO,

Monsieur le Président expose qu'au vu de l'ensemble de ces éléments, le SEZEO doit, pour atteindre les objectifs audacieux fixés par ses Statuts, être doté d'un budget conséquent et de personnel qualifié et expérimenté.

Monsieur le Président souhaite donc assimiler le SEZEO à une commune de 20 000 à 40 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **DÉCIDE d'assimiler le SEZEO à une commune de 20 000 à 40 000 habitants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

